

# COMMUNE D'AINGERAY



## PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 11 décembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 11  
Nombre de Conseillers présents : 8  
Nombre de Conseillers votants : 10  
Suffrages exprimés : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André, Maire.

Etaient présent(e)s : M. COTTRELLE Sylvain, Mme CURÉ Emilie (arrivée en retard), M. FONTAINE André, Mme FRAULOB Odile, M. HALLER Philippe, M. PREVOST Jean-Luc, M. RISSER Xavier, M. ROUCHON Alain.

Membre(s) Excusé(s) ayant donné procuration :

M. DINEE Olivier ayant donné procuration à M. HALLER Philippe  
Mme JEZEQUEL Valérie à M. FONTAINE André

Membre(s) absent : M. DUROUCHARD Damien

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme FRAULOB Odile ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## Ordre du jour

Approbation du dernier CM

1. Convention d'occupation domaine public - Machine à pizza
2. Droit de préemption mairie
3. Aménagement circulation entrée village - Côté Bois-de-Haye
4. Projet sentier rural rue du Mont
5. Compétence extra-scolaire en cas de carence de l'ADAPEC
6. Convention mise à disposition des salles communales SIS FAS
7. Ouverture poste CDD adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe
8. Questions diverses

La séance du Conseil Municipal débute à 18h42.

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune remarque n'est apportée. APPROUVÉ à l'unanimité

### 01 - CONVENTION D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - MACHINE A PIZZA

Monsieur le Maire présente aux conseillers une convention de la société LORENZO'S qui souhaite remettre en service la machine à pizza actuelle (JUST-QUEEN qui a été liquidée judiciairement). Comme l'ancien prestataire, la société s'engage à nous verser une redevance de 200 € pour l'occupation du domaine public. L'électricité restant bien entendu à leur charge. La mise en service de la machine aura lieu très prochainement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la société LORENZO'S

## 02 - DROIT DE PREEMPTION MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait valoir son droit de préemption sur la parcelle AB 379.

Monsieur ROUCHON fait remarquer que cette parcelle l'intéresse également, personnellement. Monsieur le Maire l'informe qu'un conseiller est élu pour défendre les intérêts de la commune et non pour son propre intérêt.

Mme CURÉ Emilie arrive à 18h48.

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (8 POUR - 1 CONTRE (M. ROUCHON)), le conseil municipal APPROUVE la préemption émise sur la parcelle AB 379, pour un montant de 13 000 € (treize mille euros).

03 - AMENAGEMENT CIRCULATION ENTREE VILLAGE - COTE BOIS-DE-HAYE

Monsieur le Maire présente un projet non définitif pouvant permettre le ralentissement des conducteurs à l'entrée du village côté Toul.

Il précise, que s'agissant d'une modification sur la RD 90, cela doit être soumis au Département avant validation.

### Deux gros points :

- Arrêt de bus au niveau des Cerisiers (Route de Toul) : Afin de bénéficier d'un arrêt de bus scolaire à cet endroit, il y a lieu de créer un « lieu-dit » afin de réduire la limitation de vitesse à 50km/h. Monsieur le Maire précise qu'en cas de création d'un lieu-dit, la partie entre les panneaux reviendra à la charge communale
  - Feu tricolore intelligent au niveau du panneau AINGERAY : Feu rouge constant, qui passe au vert dès que la vitesse est adéquate.
  - Quid de la vitesse autorisée entre la fin du lieu-dit et le début du panneaux AINGERAY : 50km/h ou 70 km/h ?

Monsieur ROUCHON fait savoir qu'il approuve l'idée d'un feu tricolore intelligent, mais qu'il est contre la limitation de vitesse proposée et craint que la proposition devienne pérenne dans l'état.

Monsieur le Maire tient à rappeler qu'il s'agit d'un projet pour avis au département.

Après débat les Conseillers APPROUVENT à la majorité (9 POUR - 1 CONTRE (M. ROUCHON)), l'envoi du projet au Département pour avis.

04 - PROJET SENTIER RURAL RUE DU MONT



Monsieur le Maire informe qu'il a été interpellé à plusieurs reprises sur la dégradation du sentier rural « rue du Mont ».

Un devis estimé à 21 833 € H.T. a été présenté au Conseil pour la réfection de ce chemin.

Monsieur ROUCHON propose qu'un autre devis soit établi

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (8 POUR - 1 ABSTENTION (Mme CURÉ)) , le Conseil APPROUVE la réfection du chemin et prévoit la somme au budget 2026.

#### 05 - COMPETENCE EXTRA SCOLAIRE ADAPEC

Madame FRAULOB explique aux membres du conseil municipal présents la signification de l'extra-scolaire : L'extra-scolaire concerne les semaines récréatives lors des petites vacances scolaires (différent du périscolaire qui concerne uniquement la garderie, la cantine et les mercredis récréatifs lors des périodes scolaires).

La sous-préfecture demande aux communes membres du SIS FAS (Syndicat Intercommunal Scolaire de Fontenoy, Aingeray et Sexey-les-bois) de bien vouloir se positionner sur la reprise de cette compétence en cas de carence de l'association ADAPEC.

Monsieur COTTRELLE précise qu'il serait judicieux que la commune d'Aingeray récupère cette compétence étant donné que les bâtiments scolaires et salles polyvalentes sont sur la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les Conseillers APPROUVENT la reprise de la compétence Extra-scolaire en cas de carence de l'association ADAPEC.

#### 06 - CONVENTION MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES SIS FAS

Monsieur le Maire informe que les tarifs de mise à disposition des salles, avaient été augmentés en juin 2024, à la suite de la garderie du soir qui avaient été installée à AINGERAY.

Depuis octobre 2025, la garderie du soir a été remise à Sexey-les-bois comme auparavant. C'est pourquoi il propose d'actualiser les tarifs pour 2026, comme présenté dans le tableau ci-contre.

	Avant juin 2024	Délibéré en juin 2024	Proposition
Maison des jeunes	1 500 €	1 600 €	1 600 €
Salle polyvalente	1 500 €	1 600 €	1 600 €
Garderie	0	800 €	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>3 200 €</b>

Après débat, le Conseil Municipal APPROUVE la tarification de 3 200 €/ an pour la mise à disposition des salles pour le SIS FAS

#### 07 - OUVERTURE POSTE CDD ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 2<sup>ÈME</sup> CLASSE

Monsieur le Maire informe que la secrétaire de mairie sera en congé maternité à compter du 02 avril 2026 ; Qu'à ce titre, il y a lieu d'ouvrir un poste d'adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe pour la remplacer.

Les Conseillers APPROUVENT à l'unanimité l'ouverture de poste pour mi-mars 2026.

#### AFFAIRES DIVERSES

 Devis garage bâtiment mairie : Monsieur le Maire informe qu'il s'est renseigné auprès d'une entreprise pour réaliser une isolation de la partie garage de la mairie car en mauvais état. Cela permettrait de stocker du matériel lorsqu'il sera refait. Un devis de 16030 € a été présenté. Mme

CURÉ informe que des subventions existent pour les rénovations énergétiques pour les collectivités. A se renseigner avant de lancer la procédure.

- 4 **Cimetière** : Madame FRAULOB informe qu'un audit du cimetière aura lieu prochainement. Qu'il faudra prévoir également au budget 2026, l'achat d'un columbarium.

Monsieur ROUCHON quitte la séance à 19h57

- 5 **Différend avec l'entreprise COLAS** : Monsieur Le Maire informe qu'à la suite des différentes réunions tripartites (COLAS, Mairie, Maitre d'œuvre), nous sommes toujours en attente d'explications sur les différences entre les quantitatives réalisées et les quantitatives constatées par la mairie
- 6 **Elections municipales 2026** : N'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale. Date limite vendredi 6 février 2026.

La séance est levée à 20h15

Fait à Aingeray, le 13/12/2025

Le Maire,

André FONTAINE



0 000 € 3 000 € 3 000 € JATOT